



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040960

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/02/2025 11H53 C:005300 I:39269
V/REF : 999164
V/Email reçu le Mercredi 19/02/2025 a 11H53

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 01014
IMMEUBLE : ACACIAS -1014
2, RUE DES ACACIAS
.
38390 MONTALIEU VERCIEU

Vaulx en Velin, le 25 Avril 2025

Référence Marché: M_230209003-1

LOCALISATION : ALLEE N2 ACACIAS - LOGEMENT DE MME BERNAL AU 2EME ETAGE TEL06 76963008 /
OU GEA TEL06 22949790

MOTIF : INTERVENIR POUR AJUSTAGE DE PORTE PALIERE
LE 18/04/2025 A 14:45
TEL A MME ARBOGAST (GEA) DEMANDE DE CLÔTURER LE DOSSIER CAR LES TRAVAUX
ON ÉTÉS EFFECTUÉS. SI BESOIN D'AUTRE CHOSE ELLE ENVERRA UN NOUVEAU BT

Donneur d'ordre : Mme S. ARBOGAST

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 25/02 A 10H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX TECHNICIENS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME BERNAL
REGLAGE FERMETURE PORTE PALIERE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

REMPLACEMENT DE DEUX SERRURES AVEC BEQUILLES AU NIVEAU DE LA PORTE DE
LA SALLE DE BAINS ET DE WC HORS SERVICE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CH LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 a 14H44 sabine.arbogast@semcoda.com

CH LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 a 14H44 cyril.arnaud@semcoda.com

CH LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 a 14H43 cyril.arnaud@semcoda.com

MP LGESTION Email envoyé le 25/02/25 a 14H42 _ Envo i (CR/AB)

PREVOIR LE REMPLACEMENT DES SERRURES DES CHAMBRES ET DES PLACARDS SUITE
AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER
CH LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 a 14:43 Mme S. ARBOGAST



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040960

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	2	92,07	92,07
2,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	2	56,27	112,54
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	51,15	51,15
2,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	2	51,15	102,30
TOTAL H.T.				358,06
T.V.A. a 10,00%				35,80
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>393,86</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 999164 du 19/02/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

2 Rue des Acacias

38390 MONTALIEU VERCIEU

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01014-00001-00001-00022 H / Type 3 D / Et.02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230209003-1

Délai

Date limite exécution : 06/03/2025

Observations

RDV LOCATAIRE MME BERNAL 06 76 96 30 08

REGLER LA PORTE PALIERE

CONTACT SABINE 06 22 94 97 90

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	92,08	92,08	9,21	101,29
MS00021 Ajustage de porte palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
				Total H.T.	143,24
				Total TVA	14,33
				Total TTC	157,57

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par ARBOGAST Sabine le 19/02/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



Bon de Commande

N° : 999164 du 19/02/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 Rue des Acacias 38390 MONTALIEU VERCIEU**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **19/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 999164